

## ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS MASCULINES SAISON 2020-2021

### NIVEAU DIVISION 1 à 4

Engagements au plus tard le 29 juin 2020

### NIVEAU DIVISION 5

Engagements au plus tard le 24 août 2020

### ACCESSIONS ET RELÉGATIONS CHAMPIONNATS MASCULINS

#### Tableau des montées et des descentes

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4	DIVISION 5
1 ↑	1 ↑	1 ↑	1 ↑	1 ↑
2	2 ↑	2 ↑	2 ↑	2 ↑
3	3 ↑	3 ↑	3 ↑	3 ↑
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11 ↓	11 ↓	11 ↓	11 ↓	11
12 ↓	12 ↓	12 ↓	12 ↓	12 etc.

Toute descente de région peut entraîner une descente supplémentaire par niveau de jeu.

Toute montée supplémentaire en région peut entraîner une montée supplémentaire par niveau de jeu

#### Règlement particuliers 5<sup>ème</sup> Division

- Début des compétitions : 10-11 octobre 2020
- En fonction du nombre d'engagements, 1 ou 2 poules avec éventuellement une 2<sup>ème</sup> phase

#### MODIFICATIONS DE CALENDRIERS

La COC se réserve le droit d'apporter des modifications éventuelles aux calendriers établis. En cas de non-respect délibéré d'une disposition prise par la commission, celle-ci se réserve le droit de prendre toute sanction qu'elle jugera nécessaire.

#### ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par la Commission Territoriale d'Arbitrage.

Règlements : voir plan d'arbitrage territoriale

En cas d'absence d'arbitre, application de l'article 92 des règlements fédéraux.

## **CLASSEMENT EN CAS D'ÉGALITÉ DE POINTS**

En championnat, en cas d'égalité de points de plusieurs équipes, le classement s'établit en application du Règlement Fédéral (Guide des compétitions, article 3.3.2) :

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matchs aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matchs
2. En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire

Sauf si une ou plusieurs équipes ont été pénalisées de points négatifs pour manquement à la CMCD.

Dans ce cas, le classement sera l'inverse du nombre de points de pénalité.

Si 2 ou plusieurs équipes recevaient la même pénalité, le Règlement Fédéral serait appliqué uniquement à celles-ci.

Cas particuliers: Le championnat 5ème Division est composé de 2 poules. Le classement général est réalisé en fonction des résultats. En cas de déséquilibre (nombre d'équipe) entre les 2 poules, le classement général est calculé au quotient.

## **AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses non prévues par les présents articles seront régies par les règlements fédéraux.

Nota : Le montant des pénalités financières évoquées dans ce présent règlement est consultable dans le guide financier.

## **RAPPEL**

Coupe de France et Coupe Régionale :

Toute équipe départementale éliminée de la Coupe de France est intégrée en Coupe des Pays de la Loire. (Voir règlements COC Ligue)